



Imposition auto entreprise

Par **gabin**, le **31/03/2010** à **22:17**

Bonjour,
J'envisage de créer une auto entreprise pour des chambres d'hôte (avec petits déjeuner). J'ai contacté la chambre de commerce et j'ai noté que dans ce cadre de prestations d'hébergement j'aurai 12% de charges sociales et 1% de charges fiscales avec le régime micro fiscal simplifié.
Mon revenu fiscal familial de 2008 ne dépassait pas 77 000 euros.
Je souhaiterais que les revenus de mon auto entreprise soient indépendants de mes revenus de mon foyer. Puis-je faire une déclaration distincte ?
Merci de vos précisions dans ce domaine.
CRG

Par **reno_8**, le **01/04/2010** à **22:26**

Bonsoir
Il sera difficile de séparer les revenus de l'autoentreprise du reste du foyer, ce n'est pas la règle fiscale.
Pour séparer les 2, il faudrait faire une vraie société soumise à l'impôt sur les sociétés.

Par **gabin**, le **05/04/2010** à **22:47**

Bonsoir,
Séparer les deux serait difficile ou impossible ?
Merci
CRG